

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2024

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2228)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE96

présenté par

M. Albertini, M. Benoit, M. Lamirault et M. Villiers

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« – à la fin, il est ajouté une phrase ainsi rédigée : « Pour atteindre cet objectif, la production d'électricité d'origine nucléaire atteint au moins 360 TWh en 2030. » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à fixer une cible de maintien d'un socle de production d'origine nucléaire à horizon 2030, afin de surmonter le défi énergétique qui nous attend.